



Problème avec un site de jeu en ligne

Par **djoooff**, le 17/11/2009 à 19:56

Bonjour,

voilà mon problème, je me suis inscrit sur un site de jeu en ligne (888.com), et j'y ai joué à la roulette.

J'ai misé en tout 420€ et j'ai gagné 498€, lorsque j'ai demandé à récupérer mes gains, on m'a répondu que pour les encaisser cet argent il fallait que j'ai misé au moins 1443€.

Après de longues recherches, j'ai trouvé une phrase dans le contrat qui expliquait cette réponse :

Cassava Enterprises (Gibraltar), Ltd. (opérateur de Casino-on-Net), se réserve le droit de repousser les délais et/ou d'interrompre le traitement de certaines requêtes d'encaissements, jusqu'à ce que l'approbation finale d'un dépôt conséquent soit obtenue."

Seulement, il est très courant de ne pas lire toutes les stipulations d'un contrat, surtout sur internet, de plus ce "dépôt conséquent" n'est assorti d'aucun chiffre déterminé ou déterminable, et il est clair qu'il est fixé unilatéralement et discrétionnairement, et le terme "conséquent" pourrait très bien correspondre à la somme que j'ai misé, étant sans emploi à l'heure actuelle.

Je sais que l'indétermination du prix n'est punissable de nullité que pour le contrat de vente, mais une telle imprécision est-elle une faute imputable à l'autre partie?

Que puis-je faire?

Merci d'avance.